



## COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AESH DU 20 NOVEMBRE 2019



Lors de l'audience du 20 novembre, journée d'action nationale des AESH de nombreux points ont été abordés.

### **Etaient présents :**

- Pour l'administration Mme Périers secrétaire générale de l'Inspecteur d'académie et M. Tétienne IENA (Inspecteur de l'Education nationale académique)
- Pour les syndicats (SNES-FSU et SNUIPP-FSU) : 3 AESH, 1 enseignant du second degré et 1 enseignante du premier degré

*En italique les réponses de l'administration*

### **Nous avons rappelé nos revendications générales nationales :**

- Le réemploi de tou·tes les AESH ;
- Pour une meilleure gestion des AESH, des personnels administratifs en nombre et formés : pour des contrats et avenants à jour, des salaires versés, des affectations en fonction des situations des AESH, ... ;
- Le maintien des accompagnements individuels dans le respect des notifications MDPH
- L'arrêt de la mutualisation forcée aggravée par les PIAL ;
- Une véritable prise en compte du travail invisible. L'organisation des activités connexes doit être gérée par l'AESH ;
- Une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail, initiale, continue, spécifique et qualifiante ;
- La fin du recrutement par les EPLE ;
- La création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;
- **Une revalorisation immédiate des salaires ;**
- **La création d'un véritable statut de la Fonction Publique pour les AESH ;**

Puis les AESH présentes ont fait remonter nombre de problèmes, questions rencontrés localement.

### **Problème des interlocuteurs des AESH**

Difficultés pour savoir à qui adresser ses demandes, difficultés également même quand l'interlocuteur est identifié pour obtenir des réponses.

Nous avons demandé à ce que l'ensemble des AESH soient destinataires de l'organigramme leur permettant d'identifier leurs interlocuteurs,

*L'administration nous renvoie sur les documents présents sur le site de l'IA où se trouve l'organigramme du fonctionnement de l'école inclusive dans le département :*  
[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Handicap\\_tous\\_concernes/26/7/EcoleInclusive-depliant-06\\_1158267.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Handicap_tous_concernes/26/7/EcoleInclusive-depliant-06_1158267.pdf)

On y trouve quelques informations certes mais les coordonnées des coordinatrices des AESH ou des ERSH n'y figurent pas. On peut les trouver sur le site du pôle ASH du département : <https://ecole.ac-nice.fr/ash-06/partenaires/>

*L'administration nous a également indiqué qu'un nouveau recrutement de coordonateur AESH avait eu lieu à la DSDEN, elles sont donc désormais 3 pour gérer l'ensemble des AESH du département.*

*Lorsqu'un problème se pose avec le suivi d'un élève, il faut prendre contact avec l'ERSH.*

*Un rappel nous a été fait sur les nouveaux contrats, contrats de 3 ans et désormais un employeur unique pour les AESH qui étaient recrutés par les EPLE (les établissements du second degré). Cet employeur est le lycée Massena où 3 personnes gèrent désormais l'aspect administratif.*

Nous sommes revenus sur les nombreux dysfonctionnements survenus en cette rentrée, l'administration en est bien consciente, *la parution tardive de la nouvelle circulaire (mois de juin) a été mise en avant comme explication.*

Nous avons évoqué la convocation des AESH pour récupérer leurs contrats au lycée Massena, un envoi postal ou mail sera préconisé pour la rentrée prochaine.

### **Problème des affectations très tardives, fin août voire après la rentrée scolaire.**

*L'objectif pour la rentrée prochaine est de positionner les AESH dès le mois de juin pour tous les élèves ayant déjà une notification de la MDPH, à suivre.*

### **Relation avec les enseignants et manque de reconnaissance**

Dans certains cas sentiment de l'AESH de ne pas être la « bienvenue » (pas de chaise pour s'asseoir, pas d'endroit pour poser ses affaires...), encore parfois méconnaissance de la part de l'enseignant du rôle de l'AESH.

*Des modules de formation sur les élèves en situation de handicap et l'accompagnement humain sont dispensés aux enseignants en formation initiale et aux enseignants T1 et T2 (T1 et T2 : enseignants qui exercent pour la première ou deuxième année).*

*La nouvelle circulaire fait bien apparaître l'appartenance à la communauté éducative de l'AESH.*

### **Difficultés rencontrées lors de l'accompagnement mutualisé**

Comment s'occuper de manière efficace de 4 ou 5 enfants à la fois qui ne sont pas forcément dans la même classe, avec des handicaps différents ? Sensation de saupoudrage. Fonctionnement qui crée souvent des tensions avec les familles qui ont l'impression que leur enfant n'est pas correctement accompagné.

*L'administration nous sert un joli discours où il ne faut pas raisonner en nombre d'heures mais fonctionner en fonction des besoins des enfants. Il est possible de donner plus à un des enfants sur une période s'il en a besoin et un peu moins à un autre... C'est un très bon système, il suffit juste que les parents comprennent le nouveau fonctionnement... Une meilleure information sera faite aux parents et aux équipes sur ce nouveau dispositif.*

24 heures pour suivre 4 élèves, même s'il nous est dit qu'il ne faut pas diviser le nombre d'heures par le nombre d'enfants, on voit vite la limite du dispositif.

**C'est avant tout la rentabilité qui semble visée.** Il s'agit tout simplement de demander aux personnels de participer à la diminution de l'aide aux élèves en situation de handicap. En clair ce dispositif aura pour conséquence une dégradation du service rendu aux familles, à l'inclusion et au service public d'éducation.

Point positif du dispositif mutualisé, les AESH signeront un contrat dont le nombre d'heures ne risquera pas d'être diminué en cours d'année, ce qui n'est pas le cas lors des accompagnements individualisés où le nombre d'heures du contrat est tributaire des notifications de la MDPH.

### **PIAL**

*Pour l'administration, le PIAL a pour vocation de coordonner les moyens humains en fonction des besoins et d'apporter de la souplesse dans les fonctionnements.*

Pour nous, si la proximité du dispositif avec le terrain semble pertinente, la crainte est grande de voir les moyens humains d'accompagnement de plus en plus mutualisés au détriment de l'accompagnement individualisé avec toutes les problématiques évoquées plus haut.

### **Remplacement des AESH**

Nous avons interrogé l'administration sur la mise en place d'un volant d'AESH remplaçants, comme cela nous avait été annoncé à la rentrée.

*Le nombre d'enfants notifiés ayant encore augmenté le budget ne permet pas la mise en place de ce dispositif pour cette année scolaire.*

### **Boite mail professionnelle**

Un envoi papier avec le NUMEN et la procédure pour se connecter à sa boîte professionnelle devrait être effectué pendant l'année scolaire.